**Conditions financières 2019/2020**

**Scolarité:**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Montant total pour l’année scolaire |
| Famille de 1 enfant | 250 € |
| Famille de 2 enfants | 480 € |
| Famille de 3 enfants | 660 € |

**Garderie et cantine municipale (à régler à la mairie) :**

La garderie municipale fonctionne dans le bâtiment périscolaire de l’école publique.

**Horaires :**

* de 7h à 8h35
* et de 16h30 à 19h

**Tarifs** : 1,02 euro l’heure, 0,61 euro le goûter

**L’aide aux devoirs**

Ce service est assuré par des agents communaux et des personnes bénévoles.

# Le Restaurant Scolaire

La surveillance est assurée par les agents communaux ainsi que la surveillance de la cour après le repas.

Deux services à la cantine de l’école Notre-Dame de Lorette assurés le personnel de la cantine : à partir de midi pour les maternelles et 12h15 pour les primaires.

**Prix du repas** : 2,50 euros pour les enfants

**Sorties**

Les associations APEL et OGEC réalisent régulièrement des manifestations qui permettent d’une part de recouvrir les dépenses de l’école, mais aussi de participer financièrement aux différentes sorties ou activités. Cependant, les coûts de transport et d’intervenants étant de plus en plus élevés nous vous demanderons une participation financière en début d’année.

**L’équipe éducative**

***Chef d’établissement :*** Mlle LE MERDY Sandrine. Décharge de direction le mardi.

En cas d’absence de chef d’établissement, son remplacement est assuré par Mme GUERVILLY GUERCH Patricia

***Organisation pédagogique :***

***PS/MS/GS*** : Mme GUERVILLY GUERCH Patricia

***Aide maternelle*** : Mme DENIS Nadine

***GS/CP*** : Mme L’HERREC Hélène

***CE1/CE2*** : Mme KIEFFER Véronique (lundi et mardi) et Mme GOMILA Fanny

(jeudi et vendredi)

***CM1/CM2*** : Mlle LE MERDY Sandrine et Mme GOMILA Fanny (le mardi)

**Associations**

L’**APEL (**Association des Parents d’Élèves des écoles Libres), une Association de Parents d’Elèves organisant des manifestations qui aident au financement des activités pédagogiques.

L’**OGEC** (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques), une association qui gère les finances de l’établissement.

L’**ACCF** (Association Catholique de Chefs de familles), une association propriétaire des locaux qui assure le bon fonctionnement de l’établissement.

**RIBIN BRE SPORT**, association regroupant des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Lorette. Les objectifs premiers de l'association sont de concilier des centres d'intérêts, des valeurs sportives communes mais également de dynamiser la commune par la mise en œuvre d'un événement sport nature et de mettre en valeur l'immense terrain de jeu qu'offrent les sentiers autour du MénéBré et de la vallée du Jaudy.

**Les horaires de l’école**

Départ des enfants de la garderie pour le trajet garderie-école : 8h05.

Ouverture de l’établissement aux élèves : 8h15.

Début des cours (matin) : 8h30.

Accueil des élèves en maternelle jusque 8h45.

Fin des cours (matin) : 12h.

Pour les enfants qui mangent à la maison, retour possible à l’école dès 13h.

Début des cours (après-midi) : 13h30.

Fin des cours (après-midi) : 16h15.

Départ des enfants de l’école pour le trajet école-garderie : 16h15.

Rappel des horaires des récréations :

Maternelle : récréation du matin : 10h30-11h

 récréation de l’après-midi : 15h15-15h45

Primaire : récréation du matin : 10h15-10h30

 récréation de l’après-midi : 15h-15h15

**Communication**

Numéro de téléphone de l’école : 02.96.45.22.14

Site internet de l’école : ecoledelorette.fr

Adresse mail chef d’établissement :

eco22.nd.pedernec@)enseignement-catholique.bzh

Adresse mail association APEL

apeldelorette@gmail.com